

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 19 Janvier 2012 à 19h SALLE DU BAS DE LA MAIRIE

Nombre de membres du Conseil Municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12

Etaient présents : MM. DORDAIN Christian, PRUVOT Dominique, JONVAL Jean-Claude, Mmes CANDELIER Evelyne, MOREAU Nicole, MM. BUISSET Laurent, DUCCESCHI Patrick, GAILLIARD Pascal, DERYCKE Hervé, M.VERNEZ Rémy, Mme PINTÉ Patricia, M. LEONARDIS Thierry.

Excusés : M. SALLIO Michel (procuration à M.Dordain), Mme DUCONSEIL Betty (procuration à Mme Candelier), Mme PETIT Maryvonne (procuration à M.Jonval)

*Aucune observation n'ayant été formulée, le procès verbal du Conseil Municipal
Du 25 Octobre 2011 est adopté à l'unanimité*

CLASSEMENT VOIRIE CHEMIN DE GOEULZIN

En 2000, la municipalité a réalisé une extension de la rue « Chemin de Goeulzin » pour permettre de desservir 10 parcelles libres de constructeur. Cette extension n'a pas été classée dans le domaine communal. Le classement ou le déclassement de voies communales doivent être décidés par le conseil municipal. Cette procédure a son incidence sur le calcul des dotations de l'Etat, notamment pour le calcul de la DGF (Dotation globale de Fonctionnement).

Compte tenu que cette opération ne porte pas atteinte aux fonctions de circulation assurée par l'extension de la voie, et après avis favorable du Bureau, Mr le Maire propose le classement de l'extension de la rue « Chemin de Goeulzin » pour une longueur de 127 mètres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **autorise** Monsieur le Maire à procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

CREATION POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Après avis favorable du Bureau, Mr le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste de rédacteur territorial, et supprimer celui d'adjoint administratif.

Le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition.

CONSTRUCTION RESTAURANT SCOLAIRE/BIBLIOTHEQUE – ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE

La commune va construire un restaurant scolaire / bibliothèque. Le montant de l'opération est fixé à 575 000 € TTC (Travaux bâtiment). En tant que Maître d'Ouvrage, la loi 78.12 du 4 janvier 1978 nous oblige à contracter une assurance Dommages Ouvrage.

L'assurance dommages ouvrage s'applique pour tous les désordres relevant de la garantie décennale. Elle débute au terme de la première année suivant la réception des travaux, prenant ainsi le relais de la garantie de parfait achèvement, et expire en même temps que la garantie décennale, soit une durée totale de 9 années.

Le devis de la garantie dommages ouvrage proposé par notre assureur la SMACL s'élève à 7 583.68 € TTC.

Après concertation, Le Conseil Municipal accepte la proposition et donne pouvoir à Mr le Maire pour signer tous actes relatifs à ce dossier.

TARIFS 2012

Compte tenu du taux d'inflation les plus significatifs sur les consommables et les services, et après avis favorable du bureau, le Conseil Municipal décide les tarifs pour l'année 2012 :

⇒ locations des salles communales

Salle des Fêtes

- Location pour une journée
 - Grande salle avec cuisine → 235 €
 - Petite salle avec cuisine → 113 €
 - Chauffage → 67 €
- Location pour une courte journée (sans cuisine)
 - Grande salle → 123 €
 - Petite salle → 67 €
 - Chauffage → 33 €

Salle du bas de la Mairie

- Location (pour les particuliers) → 65 €
(Nettoyage et remise en place compris)

⇒ les tarifs de la cantine scolaire

L'analyse de la tarification sur les communes voisines met en évidence des tarifs uniques à deux « vitesses » : un pour les familles de la Commune et l'autre pour les familles extérieures à la commune.

Face à ce constat et après un avis favorable du bureau, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de passer au tarif unique de **3.30 €** pour les enfants de Bugnicourt et de **3.80 €** pour les enfants extérieurs et les enseignants.

⇒ Tarifs des concessions au cimetière

- 150 € au lieu de 140 €
- 1 372 € une case au columbarium

Il est rappelé que les concessions sont à perpétuité,

- qu'elles mesurent 1,25 m x 2,50 m soit 3,125 m²
- qu'elles peuvent être double 2,50 m x 2,50 m soit 6,250 m²
- que pour le columbarium il sera réclamé le prix d'un mètre carré par case vendue, soit 48,00 €.

RECENSEMENT DE POPULATION 2012

En 2012, en partenariat étroit avec les communes, l'Insee organise le recensement de la population. L'objectif : mesurer la population vivant en France, pour mieux s'adapter à ses besoins.

Cette année, c'est à partir du jeudi 19 janvier jusqu'au 18 février que les habitants de la Commune seront recensés.

La population a été informée :

- Via la presse locale et lors de la cérémonie des Vœux,
- Par une lettre individualisée dans chaque boîte aux lettres.

Les recenseurs, comme prévu lors du dernier Conseil Municipal, ont un profil différent :

- **Mr COURBOIS Rorres**, âgé de 32 ans - demandeur d'emploi
- **Mr MANS Michel**, âgé de 57 ans - demandeur d'emploi

Ils ont participé à deux séances de formation obligatoire, organisée par l'INSEE.

URBANISME

→ Déclarations préalables

- Mr DORDAIN Christian – 6 rue de Brunémont – chalet en bois - en cours d'instruction
- Mr TARTARE Nicolas – 4 rue de Chasse-Marée – toiture, pose de vélux - en cours d'instruction

→ Permis de construire

- Mr DENAES Alexis – Rue de Fressain – Maison individuelle - en cours d'instruction
- Mr et Mme DUVIVIER-HORNAIN – 3 rue de l'Égalité – rénovation - en cours d'instruction
- Mr Gumez Gilles – 20 ter Rte Nationale – création d'une extension – en cours d'instruction

POINTS DIVERS

Centre de loisirs

En 2010 la Commune a signé une convention de partenariat avec l'UFCV pour assurer l'organisation d'un accueil de loisirs durant les petites vacances d'hiver, de printemps et de la Toussaint.

Soucieux de répondre à nos interrogations, et à celles des familles, nous avons sollicité un rapport d'évaluation afin d'améliorer le service.

Mr le maire propose que ce rapport fasse l'objet d'un débat lors d'un prochain comité de pilotage, élargi à deux ou trois parents dont les enfants ont participé à un maximum de stages.

Dès 2012, la CAF impose le changement tarifaire. La mise en place d'une grille tarifaire modulée au quotient familial est obligatoire.

Le Quotient familial = revenu avant abattement divisé par 12 mois et le nombre de parts

La CAF préconise une grille de 5 tranches :

1. 0 à 500€	30 €
2. 501 € à 1000 €	32 €
3. 1001 € à 1500 €	34 €
4. supérieur à 1501 €	36 €
5. extérieurs	40 €

Ces tarifs doivent être mis en place pour le prochain centre du 27 février au 2 mars 2012.

Afin d'engager le plan d'action pour l'année 2012, le Conseil Municipal **autorise** Mr le Maire à signer un avenant n°2 à la convention.

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

- ↳ S. 21/01/2012 : un cours de rock moderne pour débutants à la salle des fêtes de 15h à 17h
- ↳ S. 11/02/2012 : une soirée dansante à la salle des fêtes organisée par l'APEB